ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 461

présenté par M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante:

« Il doit particulièrement veiller à éviter le développement de zones monofonctionnelles créatrices de déplacements motorisés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réduire les déplacements motorisés.